|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBI/3/1/Add.2  14 avril 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL: ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE

L’APPLICATION

Troisième réunion

En ligne, 16 mai – 13 juin 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

**NOTE RELATIVE AU dÉroulement de la session**

*Note de la présidence*

# Introduction

1. L'organisation des travaux de la session officielle devant commencer le 16 mai 2021 a été établie conformément au mandat défini lors d'une session conjointe des Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le 1er avril 2021, demandant au Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, avec l'appui du Secrétariat, d'élaborer un projet d'organisation des travaux de la session officielle de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et a ensuite été examinée et modifiée par le Bureau de la Conférence des Parties à sa réunion du 8 avril 2021.
2. Le présent document est publié sous la forme d'une note relative au déroulement de la session afin de permettre aux Parties, aux autres gouvernements et aux observateurs de s'y préparer. Ce document s'appuie sur l'ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire (CBD/SBI/3/1/Add.1/Rev.2), publié le 15 juin 2020.
3. Les principes clés de l'organisation des réunions officielles en ligne des organes subsidiaires de la Convention sur la diversité biologique sont les suivants:
4. Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion tiennent compte des circonstances extraordinaires actuelles liées à la pandémie de COVID-19 et ne créent pas de précédent pour l'organisation de réunions similaires dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique à l'avenir ;
5. Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion ont été conçus :
   * 1. En gardant à l'esprit le calendrier des préparatifs nécessaires à la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties du 11 au 24 octobre 2021, comme l'a annoncé le gouvernement hôte, et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 du 2 au 7 août 2021[[2]](#footnote-3) ;
     2. De manière à permettre la participation pleine et effective des Parties ainsi que le plein engagement de tous les observateurs, en organisant les réunions de manière transparente, équitable et inclusive ;
     3. En accordant la priorité, dans le calendrier, aux éléments liés au processus de l'après-2020 afin de permettre l'élaboration en temps voulu d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de grande qualité ;
6. L'adoption des documents L/documents finaux sera reportée à une date ultérieure lors d'une réunion physique organisée immédiatement après une réunion physique du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou la quinzième réunion de la Conférence des Parties, sauf décision contraire du Bureau. S'agissant des points devant contribuer au processus de l'après-2020, le Président de l'Organe subsidiaire transmettra les résultats de la réunion aux coprésidents du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
7. Les règles de procédure standard utilisées pour les réunions physiques s'appliqueront, et leur utilisation sera adaptée si nécessaire pour les réunions virtuelles.

# ModalitÉs de la rÉunion officielle en ligne de l'Organe subsidiaire chargÉ de l'application en 2021

## A. Type de sessions lors des réunions formelles en ligne

*1. Séances plénières*

1. Des sessions plénières seront convoquées : a) pour ouvrir, ajourner et suspendre la réunion, adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux, et élire les membres du bureau ; b) pour achever la première lecture des points de l'ordre du jour, selon les besoins, créer des groupes de contact et demander l'élaboration de documents de séance (CRP) ou de documents officieux, selon le cas ; c) pour permettre de faire le point ou d'examiner les progrès des groupes de contact et fournir des orientations supplémentaires pour leurs travaux, selon le cas ; d) pour examiner les CRP; et e) pour approuver les CRP afin de permettre l'élaboration de projets de documents L.
2. Les sessions dureront trois heures, avec une pause de 15 minutes environ au milieu de chaque session. Une seule séance plénière aura lieu par jour. L'horaire par défaut est 11h00 - 14h00 TUC (7h00 - 10h00, heure de Montréal).
3. Toutes les sessions plénières seront diffusées sur Internet, enregistrées et disponibles à la demande.
4. Toutes les demandes de prise de parole des Parties seront entendues pour chaque point de l'ordre du jour. Les déclarations d'autres gouvernements, de groupes de parties prenantes et d'autres observateurs seront également entendues si le temps le permet.
5. Comme annoncé par le Président lors de la session informelle, il est envisagé que la première lecture formelle des points de l'ordre du jour tienne compte et s'appuie sur les déclarations et les soumissions faites lors de la réunion informelle tenue en mars 2021, réduisant ainsi le temps nécessaire à la première lecture pour la plupart des points de l'ordre du jour. Ainsi, les déclarations faites lors des sessions informelles de l'organe subsidiaire tenues en mars 2021 seront prises en compte dans l'élaboration des CRP et des documents officieux pour la réunion, sauf si les Parties, les gouvernements ou les observateurs indiquent que de nouveaux points doivent être ajoutés à ces déclarations. Cependant, toutes les Parties conserveront le droit de prendre la parole et de faire des déclarations.
6. Chaque point de l'ordre du jour commencera par une brève introduction du point par le Président ou le secrétariat, suivie des déclarations des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principaux groupes de parties prenantes et des autres observateurs (selon le cas et si le temps le permet). Il n'y aura pas de déclarations régionales lors de la séance d'ouverture de la réunion.
7. Les déclarations des Parties et des autres gouvernements sur chaque point de l'ordre du jour sont limitées à trois minutes et à cinq minutes pour celles faites au nom d'un groupe régional. Pour les grands groupes, les déclarations sont limitées à quatre minutes et pour les autres observateurs à deux minutes (si le temps le permet).
8. Dans le cas où un participant ne serait pas en mesure de faire une déclaration lors d'une session particulière pour des raisons techniques (telles qu'une mauvaise connectivité), des dispositions alternatives seront prises. Les participants peuvent également envoyer des déclarations préenregistrées et des soumissions écrites au secrétariat avant les réunions comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévisibles pendant la réunion informelle. Les Parties disposant d'une mauvaise connexion peuvent également envisager de travailler dans les locaux du bureau des Nations Unies de leur pays, sous réserve d'un accord préalable. Les Parties, les autres gouvernements et les observateurs qui prévoient de prendre la parole sont encouragés à avoir un orateur remplaçant.
9. Toutes les déclarations faites en première lecture, y compris les déclarations écrites soumises en temps utile, seront mises en ligne, sous réserve de l'accord de la Partie ou de l'observateur concerné(e).

*2. Groupes de contact*

1. Sur la base des résultats de la première lecture, le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application peut créer des groupes de contact dont il définit clairement le mandat et désigne les présidents ou coprésidents.
2. Les sessions des groupes de contact dureront jusqu'à trois heures. Un ou deux groupes de contact seront organisés par jour, selon les besoins, mais à des moments différents de la journée. Aucune session parallèle de deux groupes de contact ne sera organisée. Les groupes de contact se tiendront de 11h00 à 14h00 TUC, et/ou de 16h00 à 19h00 TUC, et/ou de 03h00 à 06h00 TUC, selon les besoins.
3. Les groupes de contact seraient ouverts à la participation de toutes les Parties, d'autres gouvernements et de représentants d'observateurs.
4. Les groupes de contact travailleraient sur la base d'un document officieux. Toutefois, le Président de l'Organe subsidiaire peut décider de convoquer une session initiale du groupe de contact avant d'élaborer un document officieux. Des mises à jour régulières du document officieux seraient mises à la disposition de tous les participants du groupe de contact afin de garantir la transparence et un délai suffisant serait prévu entre les sessions du groupe pour permettre l'examen des projets et les consultations bilatérales et de groupe. Le secrétariat fournirait une plateforme en ligne pour faciliter ces échanges. Le cas échéant, les sections du texte faisant l'objet d'intenses négociations pourraient être partagées de manière interactive afin de faciliter leur résolution.
5. Le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application peut également réunir d'autres types de groupes informels, tels que les Amis du Président, et communiquer aux Parties les modalités de leur organisation.
6. La langue de travail des groupes de contact et des autres types de groupes informels sera l'anglais et, par conséquent, les documents officieux examinés lors des réunions du groupe seront en anglais. Comme le veut la pratique courante, les résultats des groupes de contact seront fournis dans toutes les langues pour examen en plénière en tant que CRP.

## B. Prise de décision lors de réunions formelles en ligne

*Examen des documents de séance*

1. Le Secrétariat mettra tout en œuvre pour que tous les CRP soient disponibles le plus tôt possible avant leur examen en plénière et au moins 36 heures à l'avance dans les six langues.
2. Tout sera mis en œuvre pour assurer la transparence et la participation pleine et effective de toutes les Parties. En cas d'introduction de modifications substantielles ou complexes dans un texte en cours de négociation, le texte concerné sera diffusé avant d'être examiné pour approbation..
3. Si le représentant d'une Partie n'est pas en mesure de faire une intervention lors d'une session particulière pour des raisons techniques, telles qu'une mauvaise connectivité, et si une telle situation n'a pas été signalée, suivie et résolue sur le moment, le représentant doit en informer le secrétariat par courriel ou par téléphone dès que possible, dans les 12 heures suivant l'incident, et le secrétariat prendra toutes les mesures raisonnables pour résoudre le problème et permettre au représentant de la Partie concernée d'intervenir.

# ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Un aperçu de l'organisation des travaux proposée est annexé au présent document. Le calendrier des groupes de contact et autres groupes informels est susceptible d'être affiné en fonction de l'avancement de la réunion et des orientations du Bureau. Le calendrier indique également le calendrier de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques afin de permettre aux Parties, aux autres gouvernements et aux observateurs d'avoir une vue d'ensemble des deux réunions..

## A. Classement par ordre de priorité des points de l'ordre du jour

1. Les points directement liés au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux travaux de la troisième réunion du groupe de travail sur le Cadre mondial sont abordés au début du calendrier, car ils doivent être achevés avant la fin mai 2021 afin d'étayer l'élaboration du premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'être prêts pour la troisième réunion du groupe de travail.
2. D'autres points de l'ordre du jour pourront être examinés ou finalisés à des dates ultérieures selon l'organisation du travail illustrée ci-dessous. Le Président veillera à ce que tous les points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu.

## B. Examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention

1. De nombreuses questions qui seront examinées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application sont directement liées à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les discussions au titre des points 6, 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour seront particulièrement importantes à cet égard. Compte tenu de ces interconnexions, et afin d'éviter les discussions parallèles, les questions liées à ces points de l'ordre du jour et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront examinées au titre du point de l'ordre du jour correspondant et non du point 5. Par exemple, les questions liées à la mobilisation des ressources pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devraient être traitées au point 6 de l'ordre du jour sur la mobilisation des ressources plutôt qu'au point 5. Les discussions au titre du point 5 de l'ordre du jour porteraient donc sur des questions qui ne sont pas couvertes par un autre point de l'ordre du jour, notamment :
   1. Questions primordiales ou transversales ;
   2. Questions liées au plan de mise en œuvre post-2020 et au plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ;
   3. Le plan d'action en matière de genre pour la période post-2020 ;
   4. Le plan de communication pour la période post-2020 ;
2. Veuillez noter que, pour faciliter l'examen des questions liées à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les coprésidents du Groupe de travail sur le Cadre mondial ont identifié une série de questions sur lesquelles ils souhaiteraient obtenir la contribution de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ces questions, énoncées dans l'annexe du document CBD/SBI/3/4, sont susceptibles d'être abordées naturellement au cours des discussions sur les points respectifs de l'ordre du jour. Les Parties souhaiteront peut-être les garder à l'esprit lors de leurs délibérations.
3. Compte tenu de ces éléments, le point 5 de l'ordre du jour sera organisé de la manière suivante:
4. Le Président ouvrira l'ordre du jour et demandera aux coprésidents de présenter à la réunion le contexte de leur demande et les attentes de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, puis le point 5 de l'ordre du jour sera ajourné ;
5. La parole pourra être prise au cours de la deuxième session plénière pour des commentaires sur les questions énumérées au paragraphe 25 ci-dessus ;
6. Un CRP portant sur le point 5 de l'ordre du jour et concernant les questions énumérées au paragraphe 25 sera examiné au cours de la troisième séance plénière ;
7. Le Président transmettra l'avis pertinent, une fois examiné par la réunion, aux coprésidents pour examen..

## C. Point 9 de l'ordre du jour : Essai d'un processus d'examen dirigé par les Parties

1. Dans sa décision 14/29, la Conférence des Parties a examiné les mécanismes d'examen de la Convention et a prié la Secrétaire exécutive de préparer et d'organiser la mise à l'essai d'un processus d'examen dirigés par les Parties, notamment dans le cadre d'un forum ouvert qui se tiendrait à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Des dispositions ont donc été prises, en étroite consultation avec le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et le Bureau de la Conférence des Parties, pour tenir une session en ligne informelle les 16 et 17 septembre 2020. Le Bureau de la Conférence des Parties a convenu de décider ultérieurement si un essai en présentiel serait également nécessaire en fonction des enseignements et de l'expérience du forum virtuel à composition non limitée.
2. Le Bureau décidera ultérieurement s'il est nécessaire d'organiser une réunion physique pour mettre à l'essai le forum à composition non limitée dirigé par les Parties. Pour l'instant, les Parties sont invitées à prendre en compte les enseignements tirés du forum virtuel à composition non limitée dans le cadre de leurs discussions sur le point 9 de l'ordre du jour.

# ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

*1. Réunions régionales*

1. Des plateformes en ligne appropriées pour les consultations des groupes régionaux, demandées par les régions, seront mises à disposition. Les régions devront informer le secrétariat du moment qui leur convient le mieux au moins dix jours avant la réunion. Les régions sont encouragées à organiser des réunions régionales préparatoires dans la semaine précédant la session, en plus des réunions régionales prévues pendant la session.

*2. Réunions du Bureau*

1. Des réunions du Bureau de la Conférence des Parties se tiendront régulièrement afin de planifier, d'évaluer les progrès et de donner des conseils au Président sur le déroulement de la réunion. Un calendrier sera annoncé à l'approche du début de la réunion.

*3. Observateurs*

1. *Sessions plénières*: Les non-Parties, les principaux groupes de parties prenantes et les autres observateurs auront la possibilité de s'exprimer lors de toutes les sessions plénières, dans la limite du temps disponible. En cas de limite de temps, le Président s'efforcera d'assurer un équilibre entre les différentes catégories d'observateurs et la représentation régionale, en tenant compte également de la pertinence du point de l'ordre du jour ;
2. *Groupes de contact*: Les observateurs interviendraient à la discrétion du président/des coprésidents du groupe de contact après les interventions des parties ;
3. Toute suggestion substantielle au texte émanant d'observateurs sera prise en considération si elle est soutenue par au moins une partie.

*4. Assistance en cas de problèmes techniques de connectivité*

1. Ces problèmes peuvent être évités autant que possible, notamment par les moyens suivants :

a) Les parties peuvent souhaiter assister à la réunion depuis le bureau de pays des Nations Unies dans leur pays, sous réserve d'un arrangement préalable avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les modalités de demande d'accès aux bureaux nationaux sont en cours d'élaboration avec le bureau du Secrétaire général des Nations Unies ;

b) Des possibilités de formation préalable et de test seront fournies à deux reprises, le 27 avril 2021 à 8h30 et à 20h30, heure de Montréal (12h30 TUC le 27 avril 2021 et 00h30 TUC le 28 avril) ;

c) Le secrétariat et les techniciens de la plate-forme mettront tout en œuvre pour aider les Parties qui rencontrent des difficultés de connexion et d'utilisation de la plate-forme.

*5. Fuseaux horaires*

1. Les difficultés liées aux fuseaux horaires peuvent être minimisées par les moyens suivants :

a) Limitation du nombre d'heures par jour ;

b) Rotation des groupes de contact entre les différents créneaux horaires.

*6. Documentation*

1. La documentation pertinente de pré-session sera fournie au moins six semaines avant l'examen de tout point de l'ordre du jour.
2. La liste des participants préenregistrés sera mise à la disposition de tous les participants inscrits au début de la réunion.

*7. Événements parallèles*

1. Aucun événement parallèle ne sera organisé pendant les réunions en ligne formelles.

*Annexe*

# CALENDRIER

*Notes* :

1) Une pause de 15 minutes est prévue au milieu de chaque session plénière, soit environ une heure et demie après le début de la session.

2) Aucune session ne sera organisée en parallèle. Par conséquent, lorsqu'un groupe de contact est prévu le même jour qu'une session plénière ou qu'un autre groupe de contact, il sera programmé de manière à éviter tout conflit d'horaire.

3) Les précisions indiquant si des groupes de contact devraient être établis (🡪 GC) ou non (🡪 CRP) ne sont données qu'à des fins de planification.

| **Date** | **Jour** | **Réunion** | **Point de l’ordre du jour, activité** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3 mai | lun | SBSTTA 24 Plénière | Points 1, 2  Point 3 - Achèvement de la première lecture (accent sur Add.2) 🡪 GC | | |
| 4 mai | tue | Point 6 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC  Point 8 - Première lecture 🡪 CRP  Levée de séance | | |
|  |  |  |  | | |
| 5 mai | mer | SBSTTA groupes de contact (GC) | GC sur le point 3 (Examen scientifique et technique des objectifs et des cibles, Add.2) | | |
| 6 mai | jeu | GC sur le point 3 (Examen scientifique et technique des objectifs et des cibles, Add.2) | | |
| 7 mai | ven | GC sur le point 3 (Cadre de suivi, Add.1) | | |
| 8 mai | sam | GC sur le point 3 (Cadre de suivi, Add.1) | | |
| 9 mai | dim |  | | | |
| 10 mai | lun | SBSTTA groupes de contact (GC) | GC sur le point 6 | | |
| 11 mai | tue | GC sur le point 6 | | |
| 12 mai | mer |  | | | |
| 13 mai | jeu | Eid el Fitr férié | | | |
| 14 mai | ven | Eid el Fitr férié | | | |
| 15 mai | sam |  | | | |
| 16 mai | dim | SBI 3 Plénière | Points 1, 2  Point 3 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP  Point 4 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP  Point 5 - Ouverture du point 🡪 Déclaration des coprésidents du WG2020  Point 6 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC | | |
| 17 mai | lun | Point 7 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC  Point 8 - Première lecture 🡪 CRP  Point 9 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC | | |
| 18 mai | tue | Point 11 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP  Points 10, 12, 13 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP/GC  Levée de séance | | |
| 19 mai | mer | SBI groupes de contact (GC) | GC: SBI Point 6 | | GC: SBI Point 7 |
| 20 mai | jeu | GC: SBI Point 6 | | GC: SBI Point 9 |
| 21 mai | ven | GC: SBI Point 7 | | GC: SBI Point 9 |
| 22 mai | sam |  | | | |
| 23 mai | dim | SBSTTA 24 Plénière | Point 7 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP  Point 10 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP  Point 8 - Examen et approbation du CRP | | |
| 24 mai | lun | Point 3 - (Post-2020) Examen et approbation du CRP | | GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins |
| 25 mai | mar | Point 6 - Examen et approbation du CRP  Point 9 - Première lecture 🡪 CRP | | GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins |
| 26 mai | mer | Point 9 - Première lecture selon les besoins 🡪 CRP  Point 4 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC  Point 5 - Achèvement de la première lecture 🡪 GC  Levée de séance | | GC: SBI Points 6 ou 7 ou 9 selon les besoins |
| 27 mai | jeu |  | | | |
| 28 mai | ven | SBI 3 Plénière | Point 3 - Examen et approbation du CRP  Point 4 - Examen et approbation du CRP  Point 5 - Achèvement de la première lecture 🡪 CRP | | |
| 29 mai | sam | Point 6 - Examen et approbation du CRP  Point 7 - Examen et approbation du CRP | | |
| 30 mai | dim | Point 9 - Examen et approbation du CRP  Points 10, 12, 13 - Achèvement de la première lecture (suite du 18 mai selon les besoins)🡪 CRP/GC  Mise à jour du secrétariat sur le point 14 | | |
| 31 mai | lun |  | | | |
| **Juin** | | | | | |
| 1 juin | mar | SBSTTA/SBI groupes de contact (GC) | GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins | GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins | |
| 2 juin | mer | GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins | GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins | |
| 3 juin | jeu | GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins | GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins | |
| 4 juin | ven | GC: SBI Points 5, 11 ou 13 selon les besoins | GC: SBSTTA Points 4 ou 5 selon les besoins | |
| 5 juin | sam |  | | | |
| 6 juin | dim |  | | | |
| 7 juin | lun | SBSTTA 24 Plénière | Point 7 - Examen et approbation du CRP  Point 9 - Examen et approbation du CRP  Point 10 - Examen et approbation du CRP | | |
| 8 juin | mar | Point 4 - Examen et approbation du CRP  Point 5 - Examen et approbation du CRP | | |
| 9 juin | mer | Examen et approbation des CRP selon les besoins  Suspension de la réunion | | |
| 10 juin | jeu |  | | | |
| 11 juin | ven | SBI 3 Plénière | Point 5 - Examen et approbation du CRP  Point 8 - Examen et approbation du CRP  Point 10 - Examen et approbation du CRP | | |
| 12 juin | sam | Point 11 - Examen et approbation du CRP  Point 12 - Examen et approbation du CRP  Point 13 - Examen et approbation du CRP | | |
| 13 juin | dim | Examen et approbation des CRP selon les besoins  Suspension de la réunion | | |

\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBI/3/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. En tenant compte du fait qu'une approche progressive sera appliquée aux préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, ces dates étant toujours à l'étude en raison de la situation sanitaire mondiale actuelle. [↑](#footnote-ref-3)